

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13868
31 mars 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 27 MARS 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente une déclaration faite par M. Rouhi al-Khatib, maire de la partie arabe de Jérusalem, déclaration dans laquelle il déplore vivement l'agression la plus récente perpétrée dans la région de Jérusalem par les autorités d'occupation israéliennes, en violation flagrante de la quatrième Convention de Genève de 1949 et de la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité, relative à la colonisation des territoires occupés par Israël et à la poursuite de sa mainmise sur les biens, les terres et les institutions arabes.

L'acte d'agression le plus récent est d'autant plus condamnable qu'il visait un établissement d'enseignement bien connu d'Abu Dees, faubourg de Jérusalem situé à l'entrée est de la partie arabe de Jérusalem. Cet acte révoltant avait clairement pour but de paralyser les possibilités d'éducation des habitants de la partie arabe occupée de Jérusalem.

Voici la déclaration de M. al-Khatib :

"1. Le 16 mars 1980, le Bureau du Gouverneur militaire israélien pour les territoires occupés a convoqué Son Eminence le cheikh Sa'adud-din al-Alami, mufti et chef des tribunaux religieux de Jérusalem, en sa capacité de président de la communauté civique, chargé de la supervision de l'Institut des sciences d'Abu Dees, et M. Ahmad Sa'eedan, doyen de l'Institut, et les a informés de la décision du Gouverneur militaire israélien de fermer l'établissement dans les deux semaines suivantes. Il leur a déclaré en outre qu'ils devraient transférer les étudiants vers d'autres instituts arabes, en se fondant sur l'argument spécieux qu'il existait trois universités et 12 instituts arabes d'enseignement supérieur comptant 6 000 étudiants des deux sexes dans les territoires palestiniens occupés. D'après le dictateur militaire israélien, ces instituts pouvaient absorber les étudiants de Jérusalem.

2. Ledit institut, qui est la dernière victime des plans israéliens visant à faire de Jérusalem une ville entièrement juive, a été créé par la Société culturelle et philanthropique arabe, fondée dans le pays frère du Koweït en 1957, par un groupe de philanthropes koweïtiens et quelques autres frères arabes vivant dans ce pays. Dès sa fondation, l'objectif de la Société a été de créer plusieurs institutions d'enseignement dans les domaines de la science, de l'industrie et de l'agriculture dans le monde arabe, partout où le besoin de telles institutions se faisait le plus sentir. La Société avait choisi de créer son premier institut à Jérusalem, étant donné que la population arabe de cette ville avait un besoin pressant d'un tel centre.

3. La population du village d'Abu Dees avait fait don à cette fin d'un terrain de grande superficie. Par la suite, la Société a acheté d'autres terrains et d'autres habitants d'Abu Dees ont fait don de terrains, afin de permettre la fondation d'un établissement d'enseignement qui pourrait être transformé en un institut servant de point de départ à la création d'une université arabe à Jérusalem. Le site d'Abu Dees avait été choisi parce qu'il domine la ville de Jérusalem depuis le sud-est.

4. Grâce à des donations de l'ancien dirigeant du Koweït, le cheikh Sabah al-Salem al-Sabah et d'autres personnes, la Société a pu, le 7 mars 1965, poser la première pierre de l'Institut, qui a reçu le nom d'"Institut arabe". La cérémonie s'est déroulée en présence de Sa Majesté le roi Hussein Ibn Talal et de Son Altesse l'émir Sabah al-Saalem al-Sabaah.

5. La Société avait choisi à Jérusalem un comité représentant la plupart des villes et agglomérations des territoires occupés et l'avait chargé de diriger l'Institut et de le développer pour en faire le point de départ d'une université arabe.

6. A la suite de l'occupation israélienne, le 7 juin 1967, les travaux de construction ont été temporairement arrêtés; ils ont repris en 1969. Une école secondaire a été inaugurée en 1970, puis développée en un véritable institut enseignant les lettres et les sciences. L'Institut appliquait le programme d'enseignement jordanien et comptait 455 internes et 87 externes. L'enseignement dispensé par l'Institut était gratuit pour tous les étudiants.

7. La troisième phase d'activité de la Société a commencé en 1978, avec la construction d'un institut des sciences. Lorsque les travaux de construction indispensables ont été achevés pour les premiers débuts de cet institut, des contacts ont été établis avec l'Université de Jordanie, qui a mis à sa disposition son ancien doyen des sciences et un autre professeur. En outre, un ancien professeur à l'Université de Jordanie a également été recruté ainsi que d'autres maîtres de conférence de Jérusalem et de ses environs. Le personnel ainsi rassemblé a été jugé suffisant pour la première année universitaire. Des autorisations pour que ces professeurs puissent entrer dans les territoires occupés ont été demandées et obtenues. Dans le même temps, les autorités d'occupation ont approuvé une demande tendant à ce que l'Institut devienne un institut des sciences à part entière et le Gouverneur militaire adjoint a informé la Société que l'expansion pourrait suivre son cours, en attendant l'achèvement des formalités administratives. Sur la base de l'accord susmentionné, la première année universitaire a commencé le 11 novembre 1979 et le nombre des étudiants inscrits a atteint 49.

8. Au cours des quatre derniers mois, l'Institut a poursuivi ses travaux normalement jusqu'au 16 mars 1980, date à laquelle le Président et le doyen ont été informés sans motif que les autorités d'occupation israéliennes avaient pris la décision de supprimer l'Institut sous le prétexte, totalement faux, qu'il en existait d'autres en nombre suffisant dans les territoires occupés. Cette excuse fallacieuse est contredite par une étude méticuleuse effectuée par le Comité exécutif du Conseil palestinien pour l'enseignement supérieur dans les territoires occupés, qui a été totalement entérinée par un expert étranger qui a récemment effectué une étude similaire et en a conclu que les établissements d'enseignement supérieur dans les trois universités arabes de Naplouse, Bethléem et Beir Zeit ne pouvaient accueillir que 30 p. 100 des étudiants de Jérusalem et que les 70 p. 100 restants ne pouvaient aller nulle part ailleurs, sauf à l'étranger, ou abandonner tout à fait leurs études supérieures. C'est d'ailleurs pour améliorer la situation que l'Institut d'Abu Dees avait été créé au départ.

9. Cette mesure arbitraire prise à l'encontre du peuple de Jérusalem dont on ferme le premier institut, doit être examinée compte tenu du fait que les autorités d'occupation israéliennes possèdent dans Jérusalem même une université comprenant 20 000 étudiants et six autres universités dans d'autres villes palestiniennes occupées, comprenant 40 000 étudiants supplémentaires.

10. Inutile de dire qu'un acte aussi gratuit et arbitraire pour étouffer le droit à l'enseignement et la liberté d'enseignement dans les territoires occupés, en violation des dispositions les plus élémentaires de la Convention de Genève de 1949 et des droits de l'homme fondamentaux, a provoqué l'inquiétude et l'indignation les plus profondes dans tous les territoires occupés et au sein de la communauté universitaire. Il a été demandé d'urgence aux autorités d'occupation d'annuler leur fâcheuse décision.

11. Au nom du Conseil municipal de Jérusalem, je lance un appel à tous les gouvernements et à tous les peuples, en particulier à l'UNESCO, au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et à la Commission des droits de l'homme pour qu'ils manifestent leur entière solidarité avec l'Institut des sciences d'Abu Dees et qu'ils exigent des autorités d'occupation qu'elles annulent leur ordre de fermer l'Institut, pour lui permettre de poursuivre sa mission éducative auprès des étudiants de Jérusalem et de ses environs et de leur épargner le sort inhumain qui leur est réservé.

Le maire de Jérusalem,

(Signé) Rouhi al-Khatib"

Cette communication du maire de Jérusalem est assez éloquent. Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente déclaration comme document du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Hazem NUSEIBEH